

LE GANT DE CRIN

SOLIDAIRES DOUANES SECTION DE BOURGOGNE
COURRIEL: SOLIDAIRES-BOURGOGNE@DOUANE.FINANCES.GOUV.FR

LE DESASTRE AUVERGNAT ANTICIPE L'AVENIR DE NOS SERVICES

La douane auvergnate est sur le point de n'être plus qu'un souvenir. Historiens et archéologues du futur auront sans doute du mal à en trouver des traces "in situ". Il leur restera, mais pour un temps seulement, à interroger quelques survivants capables d'évoquer le temps passé, celui où le paysage douanier faisait partie du paysage tout court.

La comparaison avec le passé, avec l'Histoire finalement, a la vertu de mettre les (r)évolutions en perspective. Chaque Direction Régionale des Douanes peut se livrer à un douloureux constat : le maillage douanier n'est déjà plus qu'une peau de chagrin qui n'a sans doute pas encore fini sa mue.

Procédant par étape, nos modernisateurs, épris de vide, s'en remettent aux traités de libre échange, à l'informatique et à l'intégrité morale des opérateurs du commerce extérieur, ou à celle de ces nouveaux usagers soumis à la fiscalité douanière. Nos modernisateurs sont bien les seuls à rêver.

En ce qui concerne la DI de Bourgogne, on nous annonce pourtant un avenir radieux, pérennisé par une salubre spécialisation, comme par exemple la viticulture pour la DR de Dijon. Cette réforme nous est toujours apparue comme une solution en trompe-l'œil car n'étant qu'une manœuvre destinée à atteindre habilement le résultat auvergnat et qui aura, le temps qu'elle durera, la vertu d'entraîner une compétence géographique interrégionale ! Bonjour les nuitées.

Alors, le 23 Mars, si vous ne pouvez rejoindre Clermont-Ferrand, l'arrêt de travail s'impose en réponse à une mutation annoncée qui ne servira pas le pays puisqu'il semble acquis que le cas de l'Auvergne sera dupliqué à l'ensemble du territoire douanier. Notre mobilisation, si elle est forte, peut encore espérer inverser le cours de l'Histoire.

LA VIE DE VOTRE SECTION

CAPC CATEGORIE B

Depuis plus d'un an déjà, je suis invitée à titre d'experte à la CAPC n°5, dans laquelle Solidaires DOUANES a 1 siège en B1 (contrôleur 2ème classe). J'y apporte ma connaissance de la CAPL (j'en suis à mon second mandat) à l'équipe en place – Edwige YOT et Fabien MILIN – et un soutien dans l'analyse et le rendu des dossiers aux agents concernés.

Pour un élu en CAPL, aller « en centrale » permet de suivre les dossiers locaux jusqu'au bout, mais pas seulement.

Cela sert aussi à mieux comprendre les rouages de la DG et ainsi mieux aider les collègues à préparer leur dossier de recours le cas échéant.

CAPC grades d'IR3 et d'IR2

J'y suis élu en qualité de suppléant, fonction que j'exerce depuis l'année dernière, Annie Delaunay, permanente de Solidaires DOUANES, ayant pris une retraite bien méritée.

Ces CAP sont fréquentes et variées (discipline, promotions, mutations, régularisations, recours en notation – à ce jour je n'ai pas siégé –, etc....).

Les sujets exigent des connaissances souvent pointues et évolutives. Il ne s'agit donc pas de vacances, comme certains se l'imaginent. Et cela d'autant moins que les collègues sont susceptibles de demander des éclairages les concernant, ce qui est parfaitement légitime, et ce dont ils ne privent pas, d'où l'importance de ne pas décevoir.

Ces CAPC sont précédées d'une demi-journée de préparation conduisant à examiner des avis locaux (promotions), les dossiers individuels, des notes d'information sur des cas particuliers, etc ... et lors de la CAP à recevoir des informations orales de la Sous-Directrice ou du Chef de A2. L'administration centrale sait jouer avec le peu de temps de préparation, la non communication d'informations, et n'hésite pas non plus à manipuler les élus quand, faute de talent, elle souhaite écarter injustement un(e) candidat(e) au profit d'un(e) autre. A cette manière de faire manquant cruellement d'élégance, il faut ajouter des attaques portant sur le statut, régulièrement mis de côté au profit de règles non écrites, s'apparentant au management du secteur privé. Inutile de vous dire que Solidaires Douanes ne se prive pas de critiquer cette manière de faire lors de ces CAPC, dont nos compte-rendus se font régulièrement l'écho. Représentant syndical constitue, finalement, une activité supplémentaire, en sus de la charge de travail, une double vie en quelque sorte exigeant de l'énergie et de l'intérêt pour la collectivité. Finalement un engagement sans aucun doute plus reconnu au niveau central, qu'au niveau local, hormis, bien sûr, comme toujours, des exceptions.

CTSD

Le comité technique des services déconcentrés (CTSD) se penche quant à lui sur l'organisation de vos services : effectifs dans les bureaux, dans les brigades, fermetures et fusions de services, moyens matériels... Il s'agit pour notre administration locale de décliner ce qui a été décidé en comité technique de réseau (CTR = niveau DG). C'est donc bien au niveau DI aujourd'hui que se décline le PSD fragmenté. Notre administration a en effet compris qu'il était plus facile de nous faire avaler chacun un morceau de la pilule plutôt que le médicament en entier

CDAS

Le conseil départemental de l'action sociale gère un budget alloué annuellement par le ministère des finances en fonction du nombre d'agents (actifs, enfants, retraités). Cette année, le département compte plus d'agents retraités que d'actifs.

Cette instance finance, entre autre, l'installation de coins repas, l'arbre de Noël, des actions de santé publique, des activités et ou sorties financées en partie par l'action sociale, le repas annuel des retraités, la prise en charge de consultations chez un avocat, un psychologue ...

Dans le département de la Côte d'Or SOLIDAIRES DOUANES est représenté par un titulaire et un suppléant .

SRIAS

Depuis Janvier 2017, les SRIAS de Bourgogne et de Franche-Comté ont fusionné, ce qui a sévèrement complexifié une instance qui n'en avait pas besoin. En lutte depuis 10 ans avec l'administration pour se faire allouer du personnel et du matériel pour fonctionner – comme prévu dans les textes – la SRIAS de l'ex-Bourgogne a déjà beaucoup souffert.

Cette année nous devons travailler avec des équipes nouvelles : SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE a 2 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants répartis équitablement entre les 2 ex régions, et un militant de SOLIDAIRES DOUANES siège comme titulaire.

Gageons qu'il nous faudra un peu de temps pour trouver le bon rythme mais nous sommes tous des militants conscients que l'action sociale des fonctionnaires est à sauver (un peu plus d'1 euro est alloué par fonctionnaire actif et retraité) !

CAPL

Depuis les dernières élections professionnelles, SOLIDAIRES DOUANES a 2 sièges de titulaires en B1 – contrôleur 2e classe.

SOLIDAIRES DOUANES participe donc aux CAPL des 2 grades B2 et B1 (contrôleurs 1e et 2e classe).

Comme vous pouvez en juger par la diffusion régulière de nos compte-rendus et de nos messages individuels – lorsque vous êtes concernés -, nous participons activement à ces commissions paritaires pour vous informer sur vos droits, vos possibilités et pour défendre vos intérêts.

Cette année, de nouvelles règles en matière de mutation et de carrière sont appliquées et nous vous avons tenus informés de ces évolutions (application du PPCR à la catégorie B : il n'y aura plus de mois donc une phraséologie d'autant plus importante).

Bientôt de nouvelles règles de gestion des ressources humaines vont être discutées en groupe de travail pour une application dès 2018. Des priorités de mutation principales et subsidiaires vont entrer en application (le RC, rapprochement de conjoint, ne s'appliquera plus que pour les couples mariés ou PACS-és). Il faudra aussi intégrer les restructurations (1 mutation sur 2 au TAM, les QPV – ex ZUS...)

CHSCT 21

Depuis 2011, ce que nous appelions le CHS et devenu CHS-CT, pour Conditions de Travail. Cela a pris plusieurs années avant que l'administration n'intègre cette notion de "CT".

A présent, l'idée de contribuer à améliorer les conditions de travail et les conditions de vie au travail, ce qui est différent, semble à peu près acquise, bien que parfois il faille rappeler que les membres du comité ne se bornent pas à prendre en compte l'Hygiène et la Sécurité sur nos lieux d'activité professionnelle, ou à voter la mise en place de formations.

Sous le terme "conditions de travail", il faut effectivement aussi et surtout entendre l'idée de "défense" de nos conditions d'exercice. Et cela prend tout son sens lorsque par exemple des collègues "restructurés" doivent changer de mission (parce qu'à force de ne pas remplacer les départs en retraite, l'administration n'a pas fait en sorte que leurs services aient les effectifs suffisants pour continuer à tourner), et que ce changement s'impose à eux s'ils souhaitent rester implantés là où ils ont décidé de vivre, avec l'inquiétude de devoir changer complètement de métier sans pourtant l'avoir voulu.

Ou le cas de collègues obligés de faire plus de kilomètres (voire passer à contre-coeur une nuitée sur leur lieu de contrôle) pour assurer leur mission car au détour d'une énième réforme, leur périmètre de contrôle se serait considérablement élargi. Sans parler de ceux et celles qui doivent carrément changer de région et donc de vie, pour cause de fermeture de toutes les structures alentour. Cf. le cas de l'Auvergne, zone sinistrée pour la Douane (bientôt Picardie et Basse Normandie).

Voilà le genre de situations qui se présente à nous lorsqu'on siège au CHSCT. Car contrairement à ce que certains hiérarques disent, non la mobilité ce n'est pas super. Ou alors si, c'est super quand on l'a voulue, quand on a signé pour ça (mon grade et ma fonction me font changer de poste tous les 3 ou 4 ans, je le sais d'avance) et quand on a la paie qui va avec (je m'en sors mieux pour déménager tous les 3 ans avec 10 ou 15000 euros qu'avec 1800).

Car en termes de préservation ou d'amélioration des conditions de travail, les situations décrites ci-dessus riment plutôt, pour les collègues concernés, avec anxiété et problèmes de sommeil qui rejaillissent au travail, avec inquiétude sur l'avenir (vais-je arriver à m'adapter à ce nouveau métier alors que depuis 20 ans je faisais complètement autre chose, que j'aimais et faisais bien?) ou avec augmentation de la prise de risque sur la route (puisque'on me demande à présent de parcourir toute la région pour remplir mes indicateurs de performance).

Avec tout ce qui est en cours de transformation dans notre administration, il n'est plus possible de douter que depuis environ 6 ans, le CHSCT, au même titre qu'une CAPL Recours ou un Comité Technique, soit réellement devenu un lieu de lutte syndicale.